

# CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011

## PROCES VERBAL

### Etaients présents :

Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;

Mesdames et Messieurs Micheline MARTEL, Patrick VASSAL, Jehanne ARNAUD, Yves CANUEL, Martine ANDRÉ, Jean-Marie TOUCAS, Jean-Maurice ZORZI, Patrice AMADO, Charles PIERRUGUES, adjoints ;

Mesdames et Messieurs Pierre GUERDER, Jacqueline GUIRADO, Claudine DUQUESNE, Michèle DALLIES, Jacques MUNIER, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Evelyne PITTET, Sylvain ROSIQUE, Yolande MARTINEZ, Laurence GEERAERT, Véronique KERHOAS, Stéphanie RICHARD, Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Eric PROVENSAL, Alain CONVERT, conseillers municipaux.

### Procurations étaient données à :

Monsieur Vincent MORISSE par Madame Yvane HEMET  
 Madame Micheline MARTEL par Monsieur Roger ELIZABE  
 Monsieur Jean-Marie TOUCAS par Monsieur Sébastien PELLEGRIN

### Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie RICHARD

-----  
 Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 00 et donne lecture à l'assemblée de la liste des procurations. Il demande au conseil municipal d'avoir une pensée envers le Maire de la commune de Pignans, Monsieur Patrick ASTESANA, décédé récemment.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

Monsieur Pierre GUERDER observe que la délibération relative à la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Front de Mer a fait l'objet d'une abstention de la part de Monsieur Charles PIERRUGUES, détenteur de sa procuration. Aussi, il demande que le vote soit enregistré comme tel, dans le procès-verbal du mois de septembre 2011.

Monsieur le Maire prend note de la remarque et assure que la modification sera portée au procès-verbal du 29 septembre 2011. Ce dernier est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucune affaire contentieuse à présenter à ce conseil municipal.

W<sub>1</sub>

- **TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX - ANNEE 2012**

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer, comme chaque année, sur le montant des différents tarifs et sur les conditions de fonctionnement et/ou de paiement des services proposés à la population et aux professionnels.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **SUBVENTION AU CLUB INFORMATIQUE SAMBRACITAIN EXERCICE 2012**

Rapporteur : M. Claudine DUQUESNE

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 23 000 Euros à l'association Club Informatique Sambracitain et de lui verser un acompte de 50% dès le premier trimestre 2012.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION SAVEURS ET TERROIR**

Rapporteur : Mme Josiane DE MOURGES DEVAUX

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention complémentaire de 2 000 Euros afin de prendre en considération des frais supplémentaires liés à la manifestation le «Salon du Goût», organisée par l'Association "Saveurs et Terroir" de Provence, du 13 au 16 octobre 2011, en partenariat avec la ville de Sainte-Maxime.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **ATTRIBUTION SUBVENTION PACT DU VAR A MADAME MONIQUE AILLAUD**

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 4 080 Euros à Madame Monique AILLAUD pour des travaux de ravalement réalisés sur les façades de son immeuble, sis 9 rue Courbet à Sainte-Maxime, dans le cadre du PACT du VAR.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **ATTRIBUTION SUBVENTION PACT DU VAR A MONSIEUR YVES BACHELIER**

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 1 272 Euros, dans le cadre du PACT du Var, à Monsieur Yves BACHELIER pour des travaux de ravalement réalisés sur la façade de son immeuble sis, 36 rue d'Alsace à Sainte-Maxime.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- ATTRIBUTION SUBVENTION PACT DU VAR A MADAME ET MONSIEUR ANDRE BORELLI

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 705 Euros à Madame et Monsieur André BORELLI pour des travaux de ravalement réalisés sur la façade de son immeuble, sis 10 avenue Berthie Albrecht à Sainte-Maxime, dans le cadre du PACT du VAR.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Le conseil municipal est tenu de débattre des orientations générales dans un délai de deux mois qui précède le vote du budget primitif.

Monsieur le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire 2012. Il rappelle que celui-ci a été adressé avec les convocations du conseil municipal et informe le public que ce rapport est à sa disposition.

En introduction, Monsieur le Maire fait état de la conjoncture économique actuelle car la crise financière mondiale impacte l'élaboration des budgets communaux. Ceci implique une vigilance ainsi que l'obligation de réduire les déficits. La croissance espérée pour l'année 2012 demeure assez faible même si une légère reprise s'est faite ressentir en fin d'année 2010, début 2011. Monsieur le Maire souligne que les budgets proposés conjuguent la prudence, les précautions liées au contexte économique actuel ainsi que les attentes des administrés : apporter le meilleur service possible à la population, améliorer le cadre de vie et la sécurité des maximois, développer l'offre de logements et soutenir l'économie locale. Monsieur le Maire rappelle que les budgets primitifs s'inscrivent aussi dans une volonté politique communale de désendettement et de maintien de la fiscalité. Ils prennent en compte le fonctionnement des deux services créés en 2011 : le transport urbain et la crèche du Jas Neuf ouverte en septembre.

Dans le cadre des projets, Monsieur le Maire évoque que certains sont en cours de réalisation ou d'achèvement, d'autres verront le jour selon la capacité financière de la commune. Mais la priorité des travaux reste la poursuite de la sécurisation du Préconil. L'aménagement du Front de Mer est, quant à lui, en cours de phasage de façon à programmer financièrement ce projet entre la commune et son partenaire, la SEMA. Ensuite, il rappelle l'installation de la Direction du Développement Economique et du Commerce, à l'espace communal L'Ecrin et la poursuite du renforcement du réseau ADSL et du plan FISAC.

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire souligne que le rapport d'orientation budgétaire détaille la situation économique et les contraintes fixées par la loi de finances 2012. Cette loi laisse entrevoir une fiscalité différenciée selon le potentiel fiscal des communes, un transfert des dotations notamment par l'application du nouveau fonds de péréquation en précisant que les douze communes du golfe de Saint-Tropez seront touchées par cette nouvelle mesure.

Monsieur le Maire poursuit la lecture de l'orientation budgétaire 2012 et précise que les acquisitions foncières s'inscrivent dans la programmation du Plan d'aménagement de lutte contre les inondations.

Pour conclure la présentation, Monsieur le Maire souligne que si la conjoncture économique venait à s'aggraver, il n'hésiterait pas, en tant qu'élue responsable, à différer ou à renoncer à certains projets, pour privilégier ceux qui seront prioritaires tel que la sécurité.

Monsieur Bernard ROLLAND fait une intervention (pièce-jointe).

Suite à cette intervention, Monsieur le Maire prend note de l'ensemble des remarques et y répond succinctement sur les points principaux. Il note tout d'abord qu'il ne s'attendait pas à ce que l'opposition ne s'oppose pas aux orientations budgétaires de la majorité. C'est le principe même d'une opposition de contester le budget proposé par une équipe majoritaire.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'à propos de l'élaboration du PLU, il doit tenir compte du nouveau PPRIF et du PPRI, notifié par Monsieur le Préfet, faisant suite aux dernières inondations. Il souhaite présenter un PLU intégrant ces deux prescriptions contraignantes, ces mesures représentant une sécurité pour les Maximois. En outre, il précise qu'il faut travailler prudemment sur ce dossier car la plupart des PLU des communes voisines ont été annulés par décision de justice.

Concernant la remarque sur l'emprunt, Monsieur le Maire rétorque que Monsieur Bernard ROLLAND connaît parfaitement le principe budgétaire et qu'aujourd'hui, il ne peut pas anticiper le résultat du compte administratif 2011. Il s'agit uniquement d'un emprunt d'équilibre, inscrit au budget primitif mais qui ne sera sans doute pas utilisé, sinon à minima.

Concernant le pôle culturel, Monsieur le Maire rappelle que cet investissement est supporté uniquement par les contribuables maximois, pourtant les habitants de l'ensemble des communes voisines en bénéficient. Enfin, Monsieur le Maire confirme que l'action municipale est orientée sur une politique de services, c'est un engagement de l'équipe municipale.

Monsieur Bernard ROLLAND admet que son équipe a pu réaliser des investissements dans un contexte économique favorable.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, la précédente municipalité a considérablement augmenté la dette de la commune pour réaliser des investissements et la Ville a, de ce fait, moins de possibilité aujourd'hui.

Quant à Monsieur Alain CONVERT, il s'inquiète de la vente des actifs fonciers et rappelle qu'il faut veiller à une reconstitution de réserves foncières.

Suite aux interrogations de Monsieur Alain CONVERT, Monsieur le Maire répond que la cession d'actifs de terrains communaux est menée dans un but de création de logements pour actifs par le biais de la SEMA.

Concernant les charges de personnel, Madame Laurence GEERAERT s'interroge sur l'augmentation de ce chapitre.

Monsieur le Maire explique que cette évolution tient à la réorganisation des services, la progression liée à la formation des agents, à la promotion interne et à l'évolution du point (GVT).

Monsieur Pierre GUERDER suggère, quant à lui, suite aux remarques de Monsieur le Préfet, de faire davantage de travaux pour l'amélioration de l'écoulement des cours d'eau.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que c'est le SIVU et non la Ville qui est chargé de l'ensemble des travaux et qu'il a acté la mise en œuvre du PAPI. Il confirme que tous les travaux nécessaires à la lutte des risques contre les inondations sont engagés par le syndicat et non par la commune. Il souligne toutefois que certains chantiers ont été menés par la Ville et ont montré leur efficacité lors des dernières intempéries, puisqu'il n'y a pas eu d'inondation.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET VILLE**

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal qui s'équilibre à 159 787 € en section de fonctionnement et à - 240 000 € en section d'investissement.

 4

Monsieur Roger GARCIA souhaite connaître si les cessions immobilières Quilladou et Chancori seront effectives en 2011 ou reportées sur l'année 2012 ?

Monsieur le Maire confirme que la cession est prévue en 2012, afin d'assurer à la SEMA une garantie de ce dossier.

Contre : Messieurs et Mesdames Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Eric PROVENSAL, Sylvain ROSIQUE, Yolande MARTINEZ, Laurence GEERAERT et Alain CONVERT.

**ADOpte A LA MAJORITE**

- **DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET CARRE LEON GAUMONT**

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 du budget Carré Léon Gaumont qui s'équilibre à 4 000 € en section de fonctionnement et à 80 000 € en section d'investissement.

Monsieur Michel FACCIN déplore le coût lié à l'exploitation de la restauration associée au pôle.

Monsieur le Maire regrette lui aussi la fermeture du restaurant. Il rappelle la genèse de cette collaboration et les contraintes particulières liées à l'exploitation au sein d'un équipement culturel. Il indique que d'autres prestataires ont été contactés pour une reprise de l'activité. La somme de 80 000 euros, en section investissement, est prévue pour l'aménagement de la cuisine de la cafétéria du Carré Léon Gaumont, une condition demandée par les professionnels de la restauration dans le cadre d'un plan de reprise d'exploitation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU**

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 du budget Eau qui retrace deux virements de crédits.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **CARRE LEON GAUMONT RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA REGIE FINANCIERE 1ER SEMESTRE 2011**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du relevé provisoire des résultats d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre 2011 de la régie financière autonome du Carré Léon Gaumont.

- **AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION 2011 A LA REGIE DU CARRE LEON GAUMONT**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

*M.<sup>5</sup>*

Il est proposé au conseil municipal d'ajuster la subvention d'équilibre à verser à la régie du «Carré Léon Gaumont» en fonction des modifications budgétaires de l'année 2011 à un montant de 1 969 223,59 Euros.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **PARCS DE STATIONNEMENT RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA REGIE FINANCIERE 1ER SEMESTRE 2011**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du relevé provisoire des résultats d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre 2011 de la régie financière autonome des parcs de stationnement.

- **POMPES FUNEBRES RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA REGIE FINANCIERE 1ER SEMESTRE 2011**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du relevé provisoire des résultats d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre 2011 de la régie financière autonome des pompes funèbres.

- **EAUX ET ASSAINISSEMENT RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA REGIE FINANCIERE 1ER SEMESTRE 2011**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du dernier compte financier et du rapport présentés par monsieur le Maire, faisant ressortir la situation financière et économique du 1<sup>er</sup> semestre 2011 de la Régie des Eaux de Sainte-Maxime.

- **REFORME ET SORTIE DE L'INVENTAIRE COMMUNAL DE DIVERS MATERIEL**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal de réformer une partie de son parc de matériel.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **TAXE D'AMENAGEMENT - TAUX ET EXONERATIONS FACULTATIVES**

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

Il est proposé au conseil municipal d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5% et, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, d'exonérer en totalité la surface des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L. 331-12 ne bénéficiant pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+). Cette délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

h<sup>6</sup>

- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ASSURANCES - LOT 4 RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : M. Patrick VASSAL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché °09\*08\*04 afférent au lot 4 risques statutaires du marché d'assurances.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU STAND 23 DU MARCHÉ COUVERT

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la passation d'un deuxième avenant à la convention d'occupation du domaine public du stand 23 du Marché Couvert en signalant que désormais ledit stand est exploité par la SARL COTIN ZALENSKY, représentée par Madame Jeannine ZALENSKY DE CARPOFF épouse VAISSAUD et Monsieur Nicolas COTIN. L'exploitant du stand 23 demeure Madame Jeannine ZALENSKY DE CARPOFF épouse VAISSAUD. La durée de la convention précitée reste inchangée, à savoir le 29 mai 2016.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES FISAC 2011

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Monsieur Charles PIERRUGUES quitte la salle, étant commerçant et concerné par les aides FISAC.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver, dans le cadre du dispositif FISAC, le versement de subventions dénommées «Aides Directes» aux commerçants dont la liste suit pour modernisation de leurs locaux d'activité et amélioration des outils de travail :

MARINO INSTITUT 3 Bd Frédéric Mistral	1351,60 euros
Madame Carmen GHIO (MOD'S HAIR) 31 rue de Verdun	5000,00 euros
SARL OXYGENE DESIGN (OXYGENE) 19, Rue du Docteur Sigallas	3551,25 euros
EURL L'ATELIER D'ALEXANDRA Galerie Supermarché Carrefour Market	3 715,96 euros
EURL CHARLES PIERRUGUES Le prestige chocolat (Pâtisserie Pierrugues) Place Victor Hugo	5000,00 euros

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Retour de Monsieur Charles PIERRUGUES.

W. 7

- **TARIFS ET REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'actualisation de la délibération fixant les tarifs et la réglementation du stationnement payant.

Monsieur Eric PROVENSAL donne lecture d'une intervention écrite (pièce jointe).

Monsieur le Maire lui répond que les suppressions de places gratuites évoquées méritent un peu plus de précisions. Il souhaite savoir si Monsieur PROVENSAL fait référence aux places supprimées par les promotions immobilières décidées par son colistier Monsieur Bernard ROLLAND. Il évoque ainsi les terrains des Olivettes et de la pétanque qui étaient utilisés pour du stationnement et qui ont été construits. Monsieur le Maire rappelle aussi que ces nouvelles résidences ont amené de nombreux véhicules supplémentaires dans le centre ville. C'est cette situation qui engendre aujourd'hui l'engorgement des places de stationnement sur voirie.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire confirme que la réglementation du stationnement peut effectivement évoluer car elle fait suite à la réflexion et à l'écoute. Aujourd'hui, il est proposé le stationnement gratuit l'hiver au parking du Centre qui est pratiquement vide à cette période et sa gratuité ne peut qu'aider à le faire connaître. Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas à l'ordre du jour de changement pour le stationnement payant sur voirie. Il ne comprend pas, dès lors, l'intervention de Monsieur Eric PROVENSAL et la polémique qu'il a souhaité initier dans la presse.

Monsieur Eric PROVENSAL répond qu'il n'a fait que reprendre les propos que le Maire a prononcés lors de la réunion avec les commerçants.

Monsieur le Maire lui rétorque qu'il n'a pas repris l'intégralité de ses propos, notamment ceux indiquant qu'aucune mise en place du stationnement payant sur voirie pendant l'hiver ne serait mise en place sans un consensus de la population.

Monsieur le Maire rajoute que la discussion reste ouverte sur la politique du stationnement.

Contre : Messieurs et Mesdames Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Eric PROVENSAL, Sylvain ROSIQUE et Yolande MARTINEZ.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

- **TARIFS PORTUAIRES - PORT PUBLIC - PARKING DU PORT - PORT PRIVE**

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs 2012 du port public présenté par la SEMA et les tarifs 2011 de la S.A du port privé, après avis du conseil portuaire.

Abstention : Monsieur Eric PROVENSAL.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale d'au moins 3.500 habitants doivent fournir un rapport annuel retraçant l'activité, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant dudit établissement. Le conseil municipal prend acte dudit rapport et du compte administratif 2010 du SCLV.

- **TARIFS DES TRANSPORTS NOËL 2011 - RESEAU SIMPLICITE**

Rapporteur : Mme Evelyne PITTET

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la gratuité des transports sur le réseau «SimpliCité» durant la semaine de Noël.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir corriger ce rapport dont la gratuité fixée par le prestataire est jusqu'au 25 décembre inclus.

Madame Laurence GEERAERT demande à avoir connaissance du chiffre d'affaires du transporteur.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'une délégation de service public et que la communication du chiffre d'affaires sera faite dès que l'exploitant fournira son rapport annuel d'activités.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX AVENANT N° 3**

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer l'avenant n° 3 au marché public n° 07.030.00, pour la prise en compte contractuelle et financière d'une part de la maintenance des adoucisseurs d'eau des cuisines et d'autre part, d'équipements supplémentaires positionnés à la crèche du Jas Neuf, au parking du centre, à la maison des associations, ainsi qu'à la cuisine centrale.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU BOULEVARD DES BRUYERES**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec la Société France Télécom pour la mise en souterrain du réseau de télécommunications du boulevard des Bruyères.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN - LOT 1 GROS OEUVRE**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparations courantes, ainsi que de grosses réparations dans l'ensemble des bâtiments de la

commune, concernant le lot 01 : Gros œuvre, maçonnerie, plâtrerie, isolation, carrelage et faïences, avec l'entreprise SARL Avenir Bâtiment.

Monsieur Jean-Maurice ZORZI se réjouit qu'une entreprise maximoise ait répondu à l'appel d'offres et ait été retenue comme mieux-disante.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN EN ELECTRICITE**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparations courantes, ainsi que de petits investissements en électricité (courants fort et faible) avec l'entreprise INEO.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **DEPLOIEMENT DE L'ADSL**

Rapporteur : M. Patrick VASSAL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la mise en place de 4 «nœuds de raccordement d'abonnés montée en débit» avec l'entreprise France Télécom S.A.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **MARCHES DE TELECOMMUNICATION**

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises concernant les marchés relatifs à la fourniture de produits et de services de télécommunications et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert aux fins de conclure les marchés correspondants.

Monsieur Pierre GUERDER s'étonne de la présence, dans ce marché, de la fourniture de la prestation « accès minitel ».

Monsieur le Maire suspend la séance pour permettre au Directeur des systèmes et technologies de l'information de la Ville, Monsieur Thierry BARJOT, d'apporter des éclaircissements techniques.


Après cette courte intervention, la délibération est mise au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE DE SAINTE-MAXIME**

Rapporteur : Mme Martine ANDRE

Dans une logique d'ouverture, de construction et de sensibilisation des jeunes publics, en accord avec les nouvelles directives ministérielles encourageant le rapprochement entre établissements scolaires et structures culturelles, l'Inspection de l'Education Nationale et la Commune de Sainte-Maxime ont la

 . 10

volonté d'inscrire dans le cadre d'une convention de partenariat, leurs actions artistiques et culturelles en direction des publics scolaires de premier cycle.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CARRE LEON GAUMONT - SAISON CULTURELLE 2011/2012**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet culturel et la programmation 2011-2012 du Carré Léon Gaumont qui est un espace de création et de diffusion pluridisciplinaire de grande qualité offrant une large gamme d'actions de médiation culturelle pour tous les publics.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONCERT -QUAND LA MUSIQUE REJOINT L'AME**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Dans le cadre des actions culturelles de la commune, il est proposé au conseil municipal d'approuver la programmation d'un concert intitulé «Quand la musique rejoint l'âme» le 10 décembre 2011 à l'église de Sainte-Maxime, ainsi que la tarification des entrées fixée à 13 euros au-delà de 16 ans.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **LA PASTORALE PAR LOU RAMPEU DE SAINT-TROPEZ**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la programmation de la pastorale «La maravilhooso veihado» par le groupe Lou Rampèu de Saint-Tropez, le 08 janvier 2012 au Carré Léon Gaumont, ainsi que la tarification des entrées fixée à 5€ au-delà de 16 ans, dans le cadre des actions culturelles de la commune.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **AVENANT N° 1 LOCATION D'UN BASSIN**

Rapporteur : M. Jean-Marie TOUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché °10\*041 afférent à la location d'un bassin couvert destiné à l'enseignement et à la pratique de la natation. Il s'agit de corriger une erreur typographique dans le prix de la prestation.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DU VAR**

Rapporteur : Mme Josiane DE MOURGES DEVAUX

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs entre la commune de Sainte-Maxime et l'Association Sportive Automobile Club du Var dans le cadre du 57<sup>ème</sup> Rallye du Var,



le 27<sup>ème</sup> rallye historique du Var, championnat d'Europe des voitures historiques, du 25 au 27 novembre 2011 à Sainte-Maxime. Il est demandé au conseil municipal d'attribuer à l'association, une subvention d'un montant de 32 000 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **SOIREE SOLIDARITE SIDA 2011**

Rapporteur : Mme Claudine DUQUESNE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de soirée musicale dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, le jeudi 1er décembre 2011, au Carré Léon Gaumont de Sainte-Maxime, avec un prix d'entrée de 5 euros, reversé à l'association AIDES.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DENOMME ESPACE LOISIRS A LA SOCIETE LE TEMPS DES CERISES POUR LE REVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE 2011**

Rapporteur : Mme Claudine DUQUESNE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition du bâtiment dénommé «Espace Loisirs» sis rue Gaston Rebuffat, les «Bosquette», à la société «Le temps des cerises» au tarif de 100 Euros, du 31 décembre 2011 au 01 janvier 2012. Suite au succès rencontré en 2010, Mademoiselle Julie NAVARO, gérante de ladite société spécialisée dans le service à la personne, souhaite organiser pour la seconde année une soirée à l'occasion du réveillon de la Saint-Sylvestre 2011 pour les petits maximois.

Monsieur Pierre GUERDER souhaite savoir s'il y a des restrictions apportées à l'âge des enfants accueillis.

Monsieur le Maire lui répond que la Ville ne fait que louer un bâtiment et n'intervient pas dans la gestion de la société.

Abstention : Monsieur Pierre GUERDER.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS A L'ODEL VAR POUR LES VACANCES SCOLAIRES**

Rapporteur : Mme Josiane DE MOURGES DEVAUX

Compte tenu de l'importante fréquentation de l'Accueil de Loisirs durant les périodes de Pâques et d'été 2011, l'ODEL VAR a recruté des animateurs supplémentaires. Ces derniers ont été logés dans les locaux de l'ancienne caserne des pompiers en cohabitation avec l'Association pour la Maintenance des Traditions Maximoises et la régie des transports urbains selon une convention établie en date du 17 mars 2011. Aujourd'hui, le même besoin existe pour les vacances de la Toussaint et de Noël puis pour toutes les vacances scolaires, suite à l'augmentation de la fréquentation de l'Accueil de Loisirs. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne caserne des pompiers pendant les périodes des vacances scolaires.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRE ET EXCEPTIONNELLE 2011 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Rapporteur : Mme Evelyne PITTET

Il est proposé au conseil municipal de verser les subventions aux associations sportives comme suit :

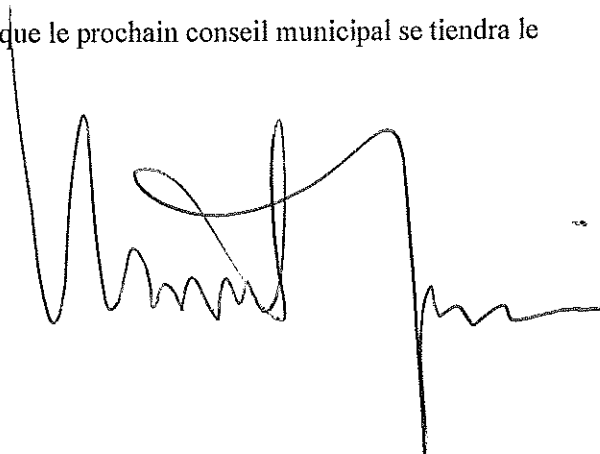
- une subvention complémentaire conformément à la charte du sport, à l'association «Sainte-Maxime Tennis» de 2 500 euros, concernant la participation aux frais d'organisation du tournoi adultes et enfants du 28 mai 2011 au 12 juin 2011,
- une subvention exceptionnelle à l'association «Club Gymnique du Golfe» de 2 400 euros, concernant la participation aux frais d'organisation de la ½ finale du championnat de France de gymnastique.

Monsieur Pierre GUERDER ne prend pas part au vote étant membre de l'une des associations concernées.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30 et informe que le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 15 décembre 2011.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor, positioned to the right of the text.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2011

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le rapport budgétaire soumis au conseil municipal de ce soir se trouve comme je le disais déjà l'année dernière dans un contexte économique difficile, et l'on peut même dire que les perspectives s'aggravent de jour en jour.

C'est d'ailleurs dans les 50 premières pages, que l'on constate que les aides de l'état seront de nouveau à la baisse.

Dans ce contexte, il nous semble important de maîtriser les dépenses (charges de personnels, évènementiel, communication...).

Budget principal :

Fonctionnement :

Le crédit bail de la gendarmerie et des Olivettes, n'impacte que de 4 % ce chapitre, sachant que la commune en sera propriétaire en fin de bail, alors que le transport urbain est de 5 % à fond perdu.

Vous avez des difficultés à maîtriser les dépenses comme vous l'inscrivez page 66, où l'on constate que la différence entre recettes et dépenses n'est que de 80.000 € ce qui nécessite, et, c'est vous qui l'écrivez : « l'inscription d'un emprunt est donc nécessaire à l'équilibre du budget primitif principal ».

Le diagramme de la page 79 n'est pas en cohérence avec celui de la page 19 en ce qui concerne les coûts financiers et quelle qu'en soit la source.

Le pôle culturel, nous sommes heureux de constater que sous la direction de Mme Boronad, il devient un équipement structurant incontournable de la commune, son rayonnement en fait la vitrine de notre ville.

On peut toutefois regretter que votre choix du 1<sup>er</sup> gérant de la cafeteria ait été un échec coûteux, et nous déplorons qu'à ce jour elle soit encore fermée.

En ce qui concerne les autres recettes, on note le fléchissement du remboursement T.V.A. sur les investissements de 2010 ce qui ne fait que confirmer nos dires, ceux-ci ralentissent très fortement.

Enfin on ne retrouve pas de sommes affectées au PLU, et qu'en est-il de son avancement ?

### Investissement :

Dans le paragraphe 1.3.3 page 67, vous persistez dans la désinformation. Aucun emprunt n'arrivant à terme, votre paragraphe (stratégie de désendettement...) est une contre vérité car tout nouvel emprunt ne fera qu'augmenter les montants des annuités.

Comme je l'ai dit précédemment votre projet phare de la mise en place du P.L.U. stagne. La meilleure preuve en est que vous proposez de modifier le P.O.S. pour l'aménagement du Quilladou et de la zone du Moulin.

Dans cette dernière, sur les 35 hectares vous envisagiez dans le ROB 2011, de créer plus de 80 000 m<sup>2</sup> de plancher et cette année, plus aucun chiffre, qu'en sera t-il exactement ?

Quant à vos autres projets qui sont dans le droit fil de votre politique de communication qui ne cherche qu'à faire rêver, leurs coûts prohibitifs sont dangereux dans un contexte économique incertain.

## **Intervention de Monsieur Eric PROVENSAL**

**Monsieur le Maire,**

Il n'existe aujourd'hui aucune polémique artificielle sur le stationnement à Sainte-Maxime, si ce n'est celle que vous engendrez régulièrement par vos déclarations et vos actes.

Si polémique il y a, c'est parce que depuis le début de votre mandat, votre vision de la gestion du stationnement ne cesse de changer mois après mois, voire jour après jour, ce qui la rend totalement incohérente.

En moins de 2 ans, vous avez tout simplement et volontairement créé un profond déséquilibre préjudiciable entre stationnement payant et stationnement gratuit. Votre politique a aujourd'hui pour conséquence directe l'asphyxie du centre ville en hiver.

Comment ne pas s'étonner de lire dans les colonnes du Var Matin du 19 novembre dernier : « **A Sainte-Maxime, le stationnement en passe de devenir payant l'hiver** » alors que ce sont vos propos !? Comment ne pas réagir à votre accusation me concernant de vouloir créer une polémique artificielle sur la question du stationnement ?

Vous, Monsieur le Maire, vous déclariez en juillet 2009, je vous cite : « **J'ai ressenti un malaise, une souffrance... les Maximois appréhendent le stationnement payant... Je ne suis pas là pour les tourmenter, leur rendre la vie plus difficile qu'elle ne l'est. Je stoppe la mesure. Le pouvoir d'achat a baissé. Je ne peux pas demander aux Maximois des efforts supplémentaires. Je trouverai d'autres solutions.** »

C'est toujours vous, suite à l'abandon du projet de stationnement payant à l'année en 2009, qui n'avez eu de cesse de supprimer **plusieurs centaines de places gratuites (soit environ 550) au bénéfice de places payantes (soit environ 850).**

**Vous comprendrez donc qu'à ce stade, nous laisserons les Maximoises et les Maximois juger entre vos discours et vos actes !**